



Police

Bruxelles-Ouest

agressions qui révèlent un mouvement sous-jacent bien plus grave puisqu'il se répète de proche en proche.

Puis-je vous demander ce qui sera mis en place par notre Zone, les Autorités communales et régionales pour protéger les lieux de culte et les rendre accessibles, ce qui est leur fonction première ?

REPONSE

Je tiens tout d'abord à préciser que le site n'a jamais été fermé suite aux actes de vandalisme.

Aux alentours de la Basilique de Koekelberg, la Zone de police a mis en place deux dispositifs :

- *Un dispositif visible qui consiste en une présence de plusieurs équipes de police dans le périmètre proche de la Basilique. Les bikers, la brigade canine et la cavalerie de la police fédérale viennent en appui de ce dispositif qui a pour première fonction d'être dissuasif.*
- *Un dispositif discret davantage orienté vers l'interpellation de suspects en cas de constatation de faits de vandalisme ou de dégradations.*

De manière plus générale, aucune menace concrète justifiant des mesures structurelles de police administrative n'existe actuellement. Les lieux de culte constituent néanmoins un point de vigilance particulière dans le cadre du travail quotidien des services de police. En fonction d'activités particulières qui peuvent s'y dérouler, des mesures policières peuvent être prises au cas par cas.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Madame Evraud, l'assurance de ma considération distinguée.

Luc Ysebaert

1er Commissaire divisionnaire

Chef de corps

Catherine MOUREAUX

Bourgmestre-Présidente